



10 ans après la création de RESF Réseau Education Sans Frontières

La Cimade, la FSU, Sud Educ, CLASSES, Resovigi,
Les Amoureux au Ban Public, la Ligue des Droits de l'Homme ...

**soutiennent toujours
les familles sans papiers
et les jeunes majeurs scolarisés**

**Manifestons ensemble
mercredi 18 juin 2014 à 18 h
place de la comédie LYON 1er**

Nous refusons encore et toujours

- **L'incarcération de jeunes de 16 à 18 ans comme Narek, Alkasim et Karine suite à des tests osseux sans valeur scientifique**
- **L'absence de régularisation pour des familles vivant ici depuis 2, 4, 10 ans alors qu'elles ne demandent qu'à vivre comme tout le monde**
- **Le rôle de la préfecture qui décide à la place des médecins de l'existence ou non de soins appropriés dans les pays d'origine**
- **Les projets de loi qui centrent la politique de l'immigration sur la répression et considèrent par avance toute personne étrangère comme un fraudeur et un menteur.**

Familles toujours en attente de régularisation

- Des familles sont encore à la rue sans hébergement, dans la crainte de la police et d'une expulsion.
- Des demandes d'asile se voient rejetées en quelques minutes sans examen sérieux ;
- des enfants continuent d'aller à l'école la peur au ventre.
- Des familles sont explosées par l'expulsion de l'un d'eux...
- La circulaire Valls, bien que très restrictive n'est même pas appliquée.

Personnes malades

Depuis septembre 2013, le Préfet du Rhône refuse d'accorder un titre de séjour ou son renouvellement à des personnes gravement malades. Pourtant, le médecin de l'Agence Régionale de Santé, seul compétent pour apprécier la possibilité d'avoir effectivement accès au traitement approprié dans le pays d'origine, considère, lui, que ces personnes doivent rester en France pour accéder à des soins qu'elles ne pourront pas recevoir dans leur pays d'origine.

Incarcération de jeunes mineurs sans papiers Sur la seule fois de tests osseux contestés

ALKASIM, jeune majeur de 17 ans, élève en CAP à Décines est en détention depuis le 2 avril. Il a été déclaré majeur et condamné à 5 mois de prison, à une interdiction du territoire et à rembourser une somme délirante au conseil général. C'est une scolarité interrompue, un avenir compromis, une vie broyée.

NAREK élève à Oullins, jeune mineur pris en charge par l'aide sociale à l'enfance a été incarcéré le 16 mai et condamné à 2 mois de prison ferme sur la seule fois de ces tests osseux (qui lui donne un âge entre 19 et 29 ans !!!) Après 3 semaines de prison, la Cour d'appel de Lyon, s'est déclarée incompétente pour juger de son âge. De la prison pour rien !

KARINE, scolarisée à Lyon, vient elle aussi d'être incarcérée à Corbas suite à ces mêmes tests osseux ...

Couples mixtes

Un sénégalais marié à un espagnol en France à plus de droits que s'il était marié à un français ! Et cela à cause de la législation française beaucoup plus dure que la législation européenne. Malgré les recommandations du Défenseur des Droits rien n'est prévu dans la prochaine loi pour corriger ceci.

Une nouvelle et énième réforme des lois sur l'immigration est en préparation centrée encore et toujours sur la répression et le soupçon systématique. Qu'en est il du respect et de la justice ?

C'est l'ensemble de notre société qui est en danger

Nous affirmons que

- Nous voulons vivre ensemble, avec nos différences, nos complémentarités et dans le respect de chacun.
- Les droits fondamentaux sont pour tous sans conditions d'origine

Nous exigeons

- **La libération des jeunes et leur régularisation**
- **La régularisation des familles sans papiers**
- **Le respect des préconisations du médecin régional de santé**
- **Une loi sur l'immigration qui respecte les droits fondamentaux**